



## Droit de rétractation : achat de collants sur internet

-----  
Par Clem80

Bonjour à tous, j'ai une question : j'ai acheté des collants sur le site Calzedonia et ils ne me vont pas. J'ai voulu faire valoir mon droit de rétractation sauf qu'il m'a été refusé sous prétexte qu'il y a une clause dans les CGV qui stipule que si le produit a été essayé il ne sera pas repris. Est ce une clause abusive svp? Merci d'avance.!!!

-----  
Par ESP

Bonjour

Ce n'est pas une clause abusive, on comprend aisément que ce type de lingerie ne puisse pas être retourné après essayage.